

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1406

Artikel: On vote le 8 juin

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ON VOTE LE 8 JUIN

Trois sujets figurent à l'affiche de cette première consultation populaire fédérale de 1997: l'initiative socialiste qui demande l'interdiction d'exporter du matériel de guerre; l'initiative des Démocrates suisses et de la Lega sur l'Europe; un arrêté fédéral relatif à la suppression de l'archaïque régle des poudres.

À l'époque euphorique de la chute du mur de Berlin et de la disparition du totalitarisme à la soviétique au début des années 90, des voix de plus en plus nombreuses se sont fait entendre pour préconiser une politique de paix plus active, marquée par la réduction des dépenses militaires. Ce qui a poussé du coup les socialistes à lancer en 1991 deux initiatives: l'une «pour l'interdiction de l'exportation du matériel de guerre» et l'autre «pour la réduction des dépenses militaires à la moitié de leur montant de 1987». Toutes deux ont été déposées en septembre 1992. Mais, déclarée irrecevable par les Chambres fédérales, l'initiative pour la réduction des dépenses militaires a dû être reformulée. Relancée en septembre 1995, elle a abouti à la dernière minute en mars dernier.

Souvenir des pilatus

L'initiative soumise aux citoyennes et citoyens suisses le 8 juin a accompli normalement son parcours parlementaire. Elle propose l'interdiction de l'exportation, du transit et du courtage du matériel de guerre, de même que l'interdiction d'exporter des biens à double usage, civil et militaire. Dans sa ligne de mire, le cuisant souvenir des avions Pilatus produits à Nidwald pour l'aviation civile et l'entraînement des pilotes, reconvertis en appareils militaires au Chili et en Birmanie notamment.

Le Conseil fédéral a recommandé de la rejeter; la majorité des parlementaires ont été parfaitement d'accord. D'autant que, sensibles aux péripéties chiliennes et birmanes, ils ont donné leur feu vert à une révision de

la loi sur le matériel de guerre, ainsi qu'à une loi sur le contrôle des biens à double usage, qu'ils qualifient de contre-projets indirects à l'initiative socialiste. Selon ces dispositions législatives, la Suisse s'alignera sur l'ONU dans la définition des pays faisant l'objet d'un embargo sur le commerce des armes.

Les opposants à l'initiative - tous les partis bourgeois et les milieux économiques - redoutent qu'une interdiction aussi draconienne ne porte un coup fatal à l'industrie suisse de l'armement, entraînant selon des estimations de la Société suisse des constructeurs de machines la suppression de quelque 5700 emplois. Ils s'insurgent en particulier contre le fait qu'il ne sera plus possible de vendre des fusils, des systèmes de transmission, des véhicules tout terrain, des avions et aussi des machines-outils aux pays de l'Union européenne et à ceux de l'OCDE, tous des Etats qu'on ne peut soupçonner d'être des fauteurs de guerre. La défense de l'emploi place les syndicats dans l'embarras; ils ont du reste préconisé la liberté de vote.

La gauche et les écologistes, favorables à l'initiative ont en revanche reçu l'appui des œuvres d'entraide, lesquelles doutent de l'efficacité des lois pour empêcher que des biens à double usage n'aboutissent dans des pays névralgiques, réduisant à néant les projets de la coopération au développement.

«Adhésion à l'Union européenne: que le peuple décide!»

Initiative sur l'Europe

Lancée par le mouvement populiste tessinois de la Lega, avec l'appui des Démocrates suisses, l'initiative sur l'Europe se propose de donner au peuple le pouvoir de décider lui-même si la Suisse entre en négociation sur l'adhésion à l'Union européenne, en enlevant au Conseil fédéral cette compétence qui lui est dévolue par la Constitution fédérale.

Même si l'initiative a pu être déposée presque au dernier moment avec un peu plus de 101000 signatures et qu'elle a été rejetée tant par le Conseil fédéral que par les Chambres à de nettes majorités, il n'en reste pas moins que la base populiste silencieuse de l'Union démocratique du centre éprouve une certaine sympathie pour cette initiative, tout comme les électeurs du Parti de la liberté, tout en perte de vitesse soit-il.

Une survivance de 1848

La régle des poudres remonte à la Constitution fédérale de 1848. Unanimes, les Chambres fédérales ont décidé en 1996 d'abolir cet anachronisme qui confiait à la Confédération le monopole de la fabrication et de la vente de poudre de guerre. Du fait qu'il s'agit d'une modification constitutionnelle, peuple et cantons sont obligatoirement tenus de donner leur consentement.

Anne-Marie Ley

FONDATION PIERRE GIANADDA MARTIGNY



MUSÉE GALLO-ROMAIN
MUSÉE DE L'AUTOMOBILE
PARC DE SCULPTURES

Miró.

Ceci est la couleur de mes rêves...

7 juin - 11 novembre 1997
Tous les jours de 9 heures à 19 heures

Renseignements: tél. (027) 722 39 78